

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

Version projet – Mars 2023

FICHE ACTION N°0.1**Poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »**

Orientation stratégique	Animation de l'ORT
Action n°	0-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise / Ville de Guise
Description	<p>Le chef de projet travaille en étroite collaboration avec les représentants des deux collectivités lauréates, pour lesquelles il assure le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et l'animation du dispositif « Petites villes de demain ».</p> <p>Il est le véritable chef d'orchestre du projet de revitalisation : il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, explicitant la stratégie de revitalisation ; il coordonne et met en œuvre les actions et opérations de revitalisation, il appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet.</p> <p>Il travaille en transversalité avec la commune, l'EPCI, les directions et services concernés et avec les partenaires locaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.</p> <p>Il bénéficie du réseau " Petites Villes de demain " pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences</p>
Objectifs	Assurer la continuité du poste pendant la durée du programme (2020 – 2026)
Dépenses prévisionnel	42 307.44€ / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	75% Etat 31 730.58€ <i>demande de subvention en cours</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions mise en œuvre et opérations abouties Nombre de comité de projets

FICHE ACTION N°0.2

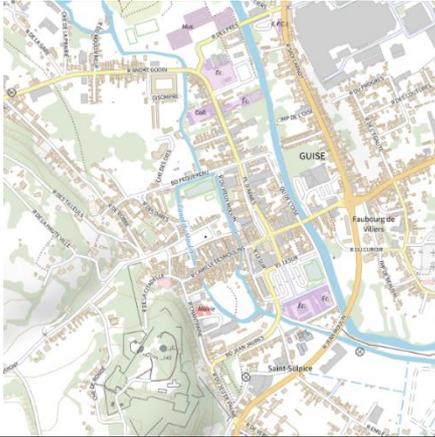
Associer la population à la démarche Petites Villes de Demain

Orientation stratégique	Animation de l'ORT
Action nom	Participation de la population à l'élaboration, au choix des projets et à leur mise en œuvre
Action n°	0.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise / Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise a été retenue en 2019 à l'appel à candidatures lancé par la Caisse des Dépôts concernant l'expérimentation d'une démarche prospective « Identifier et développer la vitalité sociale du territoire ».</p> <p>Cette démarche visait à identifier les acteurs et habitants impliqués dans le développement de leur territoire. Que ce soit à travers des actions, des événements ou tout simplement par une idée, les personnes investies ou souhaitant s'investir pour améliorer leur cadre de vie et leur quotidien sont des moteurs essentiels pour lutter contre l'isolement social, qu'il faut associer à nos politiques publiques.</p> <p>Organisée en plusieurs temps, cette expérimentation a eu tout d'abord pour objectif d'identifier et de réunir ces personnes dans le but d'organiser un réseau d'acteurs de la « vitalité sociale ». Puis, accompagnée par des experts de la Caisse des Dépôts, la CCTSO a mis en place différents ateliers au sein du territoire. Enfin, cette démarche a permis d'encourager et de faciliter les initiatives des habitants et de renforcer les solidarités.</p> <p>La création du tiers-lieu la Passerelle 70, dans son approche méthodologique s'est particulièrement inspirée de cette expérimentation qui a nourri la construction du projet.</p> <p>Par la suite, le territoire a souhaité aller plus loin dans l'accompagnement des acteurs locaux par le soutien aux projets d'initiatives citoyennes avec la mise en place du projet « Start 'Up de Territoire ». Cette démarche est ainsi définie : « Face aux défis majeurs et complexes au cœur de nos territoires, le développement des solutions de demain passera par la mobilisation de chacun et la capacité des acteurs de tous les « univers » (entrepreneuriat, économie sociale et solidaire, service public de l'emploi, green business, PME et grandes entreprises, etc.) à inventer ensemble des réponses nouvelles aux problèmes anciens. Nous avons la conviction qu'il</p>

	<p>existe un gisement de projets entrepreneuriaux ingénieux au service des territoires, à même de créer plus de richesses économiques, sociales, environnementales. Mais certains projets ne voient pas toujours le jour faute de catalyse nécessaire entre des acteurs pluriels qui se rencontrent mal ou trop peu mais aussi par manque de confiance dans les idées les plus audacieuses que chacun peut avoir sur le territoire ! Nous croyons qu'insuffler un esprit nouveau où l'on ose, où on ré-ouvre les perspectives et où collectivement on croit que c'est possible est un puissant catalyseur de nouvelles dynamiques. Ensemble, au cœur de nos territoires, en réunissant nos talents, en libérant nos énergies et notre créativité, nous pouvons ainsi concevoir et déployer les start-up les plus novatrices de l'économie de demain dans l'économie circulaire, les circuits courts de production agricole, la transformation alimentaire, les énergies renouvelables, la relocalisation artisanale ou industrielle, la création artistique et le spectacle vivant, le tourisme etc. ... ».</p> <p>Se devant de laisser la place à une forme d'inconnue, pour encourager et accompagner les initiatives citoyennes, le consortium Fabrique de Territoire propose méthodologiquement de s'inspirer des récentes expérimentations en la matière pour intégrer dans son processus de fonctionnement, et de gouvernance, l'ensemble des acteurs locaux voulant relever de nouveaux défis.</p>
Partenaires	Partenaires Start'up de territoires, citoyens, associations
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Calendrier travaux à définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation

FICHE ACTION N°1.1
POURSUITE ANIMATION OPAH-RU

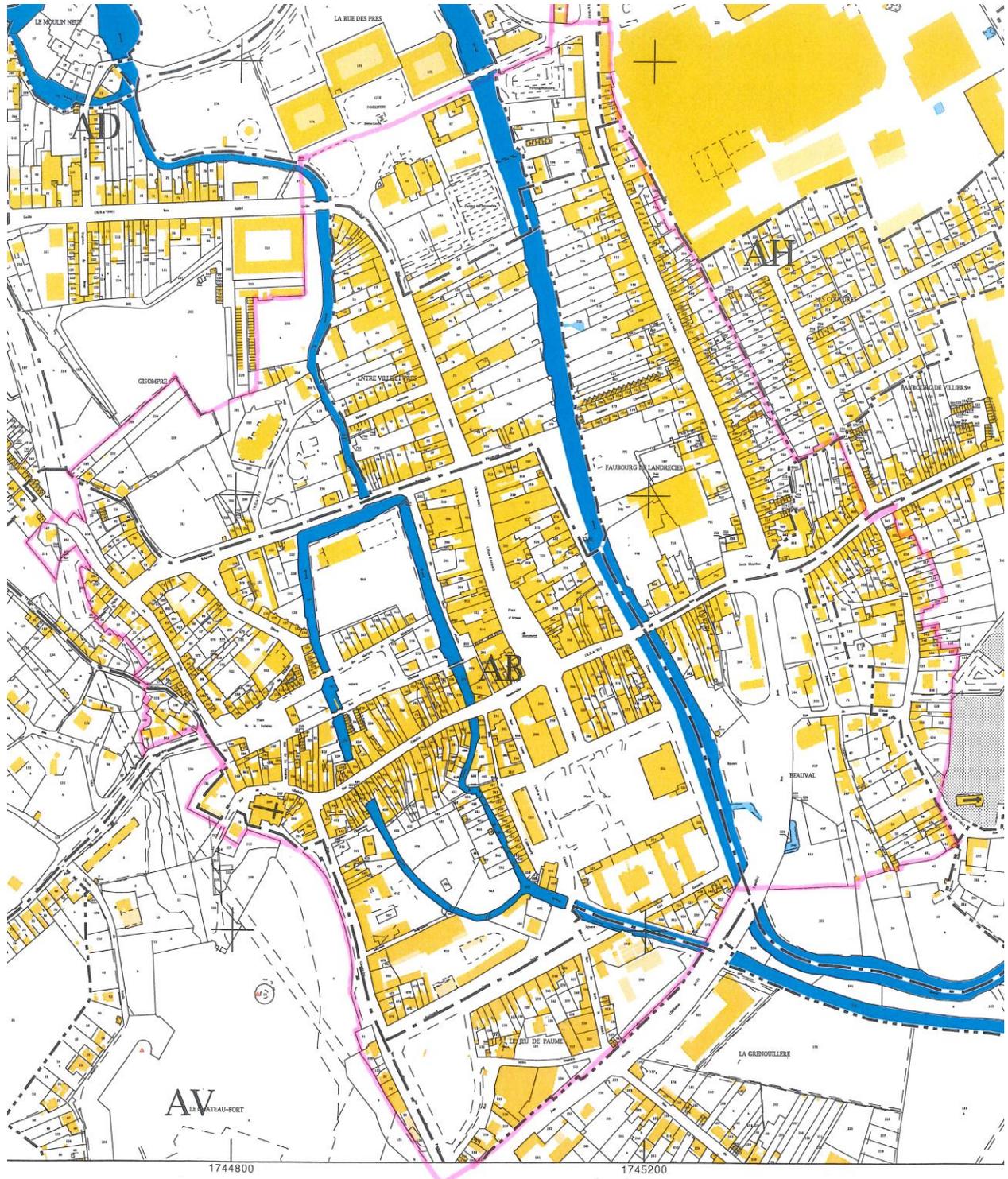
Orientation stratégique	Lutter contre la dégradation et la vacance des logements, favoriser un habitat adapté aux enjeux démographiques
Intitulé de l'action	Poursuite animation OPAH-RU
Action n°	1-1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise / PETR Pays de Thiérache
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été mise en place sur la Ville de Guise dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre-bourg (convention signée le 14/12/2016) pour la période 2017-2023.</p> <p>Une OPAH, c'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque opération programmée se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Cette convention expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.</p> <p>L'OPAH-RU de la Ville de Guise poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser une dynamique de réhabilitation du parc de logements et résorber la vacance en éradiquant notamment les situations de logements très dégradés - Résorber les situations d'inconfort et d'indignité - Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique - Accompagner le vieillissement de la population et favoriser le maintien à domicile - Diversifier l'offre de logements <p>De manière transversale, les objectifs de l'OPAH-RU consistent également à encourager une bonne conception architecturale des réalisations projetées, que ce soit dans un cadre général ou dans les immeubles considérés comme ayant un caractère patrimonial important.</p> <p>Les interventions dans le cadre de l'OPAH-RU portent sur les rues de l'hypercentre du bourg. Le reste du périmètre de la ville est quant à lui couvert par un autre dispositif mis en place parallèlement à savoir le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la période 2020-2025.</p> <p>Pour animer cette opération, la mission de « suivi-animation » a été confiée au PETR Pays de Thiérache.</p> <p>Le bilan de l'OPAH-RU sera présenté au deuxième semestre 2023.</p> <p>Sur la durée de la convention, 43 logements doivent être réhabilités (dont 33 logements occupés par leur propriétaire et 10 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés).</p> <p>Pour parvenir à cet objectif, la Ville accorde des aides financières aux</p>

	<p>bénéficiaires de l'opération., soit une enveloppe dédiée d'un montant de 71.000 euros sur les 5 ans du programme.</p> <p>Outre le fait d'améliorer les conditions des habitants concernés, cette OPAH-RU, au travers des engagements financiers de l'Anah et de la Ville, génère d'importants travaux et donc des retombées positives sur l'économie locale.</p>
Localisation	<p>Les espaces urbains du centre-historique, (la rue Camille Desmoulins, rue de la Citadelle, place d'Armes), et les espaces urbains à proximité des lieux touristiques (rue André Godin, rue Sadi Carnot...).</p> 
Partenaires	Anah, PETR Pays de Thiérache
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Fonctionnement</p> <p>Subvention Ville : 71.000 euros (sur les 5 ans du programme)</p>
Calendrier	<p>Opération démarrée depuis 2017</p> <p>Fin de l'opération : Juillet 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Atteinte ou non des objectifs fixés dans la convention d'OPAH-RU</p> <p>Nombre de logements réhabilités – Montant de travaux générés par l'opération</p>

Plan de financement HT		
Année 1	Année 2	Année 3
30 000.00€	25 000.00€	16 000.00€

Total	71 000.00€
--------------	-------------------

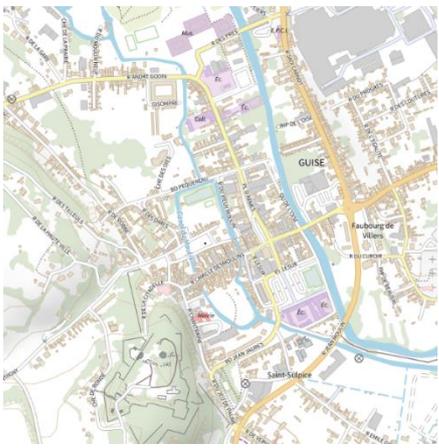
Plan parcellaire de l'OPAH-RU



FICHE ACTION N°1.2

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU SUR LE CENTRE ANCIEN DE GUISE

Orientation stratégique	Lutter contre la dégradation et la vacance des logements, favoriser un habitat adapté aux enjeux démographiques
Intitulé de l'action	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le centre ancien de Guise
Action n°	1-2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise / PETR du Pays de Thiérache
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Engagées depuis 2015 dans une forte ambition de redynamisation avec l'AMI revitalisation centre-bourg, la Ville de Guise et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise en recueillent aujourd'hui les premiers résultats : forte amélioration du nombre de commerces de proximité, amélioration du cadre de vie de la rue Camille Desmoulins, rénovation du patrimoine ou encore développement des services publics qui permettent au territoire de renvoyer une image plus positive tout en améliorant la vie de sa population. Le programme « Petites Ville de Demain » doit permettre de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée.</p> <p>La Ville de Guise est ainsi déjà concernée par une OPAH-RU, lancée dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre-bourg, qui recouvre la période 2017-2023. Au vu des problématiques persistantes dans le parc ancien et afin de définir les suites à donner à l'OPAH-RU en cours, la commune de Guise souhaite engager une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés anciens.</p> <p>Cette étude doit permettre à la Ville de Guise de disposer des éléments d'analyse et de cadrage qui lui permettront de définir un mode opératoire, des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc de logements anciens : habitat indigne, indécemment ou insalubre, logement à améliorer, adaptation/mobilité, performance énergétique, sortie de vacance, curetage d'îlots si nécessaire...</p> <p>Cette étude doit permettre à la Ville de Guise de disposer des éléments d'analyse et de cadrage qui lui permettront de définir un mode opératoire, des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc de logements anciens : habitat indigne, indécemment ou insalubre, logement à améliorer, adaptation/mobilité, performance énergétique, sortie de vacance, curetage d'îlots si nécessaire...</p>

Localisation	<p>Les espaces urbains du centre-historique, (la rue Camille Desmoulins, rue de la Citadelle, place d'Armes), et les espaces urbains à proximité des lieux touristiques (rue André Godin, rue Sadi Carnot...).</p> <p>Le PETR du Pays de Thiérache apportera les connaissances techniques en matière d'habitat à la Ville de Guise sur le suivi de l'étude en lien avec le bureau d'études retenu.</p>	
Partenaires	Anah / Banque des territoires / PETR Pays de Thiérache	
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement Montant de l'étude évaluée à 15.000 euros HT / 18 000 euros TTC	
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANAH : 50% Banque des territoires : 25% <i>Etat d'obtention des financements : projeté</i>	
Calendrier	Réalisation de l'étude : 1 ^{er} semestre 2023	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions proposées dans l'étude engagée	

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
<i>Etude pré-opérationnelle OPAH-RU</i>	15 000.00€	Anah	7 500.00€	50%
		Banque des territoires	3 750.00€	25%
		Participation MO	3 750.00€	25%
Total	15 000.00€	15 000.00€		

FICHE ACTION N°1.3
RECONVERSION D'UNE ANCIENNE FERME EN ECOQUARTIER FAVORISANT
L'HABITAT INCLUSIF

Orientation stratégique	Lutter contre la dégradation et la vacance des logements, favoriser un habitat adapté aux enjeux démographiques
Intitulé de l'action	Reconversion d'une ancienne ferme en écoquartier favorisant l'habitat inclusif
Action n°	1-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>"Ville à la campagne", Guise comportait jusqu'encore récemment plusieurs fermes dans ses limites urbaines. Il ne demeure aujourd'hui qu'une seule ferme en activité en périphérie de la commune. Souvenir de cette époque, à deux pas du centre-ville, en contre bas du château-fort et face à l'esplanade du jeu de Paume, existent aujourd'hui de vastes bâtiments ainsi qu'une zone de prairie vides de toute occupation et d'activité depuis de nombreuses années. Les bâtiments ne manquent pas de charme, il serait fortement dommageable que l'ensemble se dégrade ou soit reconverti en usage hétérogène, sans lien avec la politique de revitalisation déjà engagée. Pour ces raisons la Ville de Guise souhaite acquérir ces bâtiments afin d'y créer un ensemble de logements et d'offres de services dans une démarche de développement durable permettant de solliciter la labélisation "écoquartier". Le projet s'attache à reconstruire une identité et une image revalorisé autour du patrimoine bâti de la mémoire agraire ainsi qu'un lien avec le grand paysage constitué de bocage et de forêt. Ces éléments qualitatifs sont des leviers pour changer l'image d'une des entrées de la commune, en y créant des logements, articulés autour d'espaces publics structurants pour une réhabilitation exemplaire et une réponse innovante en matière de périurbanisation. L'implantation du site permet la mise en valeur de la biodiversité avec la possibilité d'y prévoir une zone verte, qui peut se relier au verger qui se situe à l'arrière de l'hôtel de ville, et traversée par l'Oise.</p> <p>La gestion des espaces verts de façon durable, avec la mise en valeur du cours d'eau traversant la parcelle et l'installation de refuges pour la faune.</p> <p>La taille du site permet d'envisager la création de jardins partagés favorisant l'appropriation citoyenne et l'émergence de solidarités, de nouvelles constructions pour une mixité sociale et générationnelle (type habitat inclusif).</p>

Localisation	Boulevard Jean-Jaurès - GUISE	
Partenaires	Etat / OPAL /	
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant d'acquisition : 125.000 euros (hors frais de notaire) Montant de l'opération d'aménagement restant à déterminer	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir	
Calendrier	Acquisition du site : fin d'année 2022 Suite du calendrier restant à déterminer	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logement créer / intérêt des locataires à se tourner vers les logements de l'écoquartier	

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
Reconversion d'une ancienne ferme en écoquartier favorisant l'habitat inclusif	/	Participation MO		
Total	/€			/€

FICHE ACTION N°1.4
MISE EN PLACE D'UNE OPERATION DE RAVALEMENT DE FACADE
OBLIGATOIRE

Orientation stratégique	Lutter contre la dégradation et la vacance des logements, favoriser un habitat adapté aux enjeux démographiques
Intitulé de l'action	Mise en place d'une opération de ravalement de façades obligatoire
Action n°	1-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Une grande partie de la ville de Guise se situe dans une servitude de protection des monuments inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. Le château fort et le Familistère Godin sont les deux sites classés à l'inventaire des monuments historiques. Le périmètre concerné par le secteur sauvegardé est la zone AC1, servitude des monuments historiques classés, qui s'étend du château-fort jusqu'au familistère. La Ville est dotée d'un patrimoine remarquable que les habitations environnantes doivent mettre en valeur et qui doivent elles-mêmes participer à l'embellissement de la ville.</p> <p>La Ville de Guise a mis en place le 10 janvier 2014 un arrêté façade au niveau de la rue Camille Desmoulins, rue à l'époque très marquée par les façades délabrées. La ville a en effet demandé à être inscrite sur la liste des communes autorisées à prescrire un ravalement de façade obligatoire. Elle est alors une des premières villes du département à obtenir cette inscription.</p> <p>Ce dispositif coercitif a permis d'obtenir des résultats rapides sur l'amélioration de l'image du centre de Guise et a largement contribué à la redynamisation de la rue Camille Desmoulins.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère tranche réalisée de 2014 à 2016 avec 18 façades traitées dans la rue Camille Desmoulins - 2^{ème} tranche réalisée de 2017 à 2020 avec 20 façades traitées rue de la Citadelle, impasse Chantraine, rue Chantraine et rue Camille Desmoulins <p>La Ville souhaite étendre ce dispositif à d'autres rues du cœur de Ville, notamment place de la Poterne pour accompagner la requalification du square des Minimes et l'aménagement de la Halle Marie de Lorraine. D'autres rues pourraient également être concernées par ce dispositif, notamment les ruelles adjacentes au square des minimes.</p>

Localisation	Square des minimes et ruelles adjacentes	
Partenaires	Préfecture / ABF	
Dépenses prévisionnel/définitif	/	
Plan de financement prévisionnel / définitif	/	
Calendrier	Lancement de l'opération en 2023	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de façades ravalées	

FICHE ACTION N°2.1
ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR
LE COMMERCE

Orientation stratégique	Maintenir les commerces de proximité, renforcer les services et développer l'animation du centre-bourg
Intitulé de l'action	Accompagnement à la mise en place d'une feuille de route pour le commerce
Action n°	2-1
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Un diagnostic commercial réalisé en 2021 par la CCI Hauts-de-France a permis d'analyser les forces et faiblesses du commerce de Guise en ayant un regard particulier sur les flux de consommation des ménages. Des préconisations ont été émises qui doivent se traduire par la mise en place d'une stratégie complète de dynamisation du commerce pour une période de trois à cinq années.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la complémentarité entre la polarité commerciale de périphérie et le centre-ville de Guise. - Affirmer le positionnement de Guise comme polarité commerciale de proximité, pour les besoins quotidiens voire occasionnels des habitants des environs; - Affirmer également le positionnement touristique de Guise en proposant des équipements favorisant sa fréquentation touristique; - •Renforcer le centre-ville pour le rendre plus attractif à la fois pour les chalands et les porteurs de projet, et donner envie aux commerçants déjà installés de rester, - •Identifier les porteurs de projets adéquats et aller les démarcher, - •Accompagner à la reprise, notamment lors de départ à la retraite, - •Accompagner les commerçants dans leur quotidien et dans les problématiques qu'ils peuvent rencontrer, - •Moderniser des points de vente et locaux vacants pour une meilleure commercialisation - •Améliorer le positionnement des commerçants sur le numérique <p>Concrètement, le projet prévoit la mise en place d'ateliers de concertation auprès des commerçants et des acteurs institutionnels du territoire afin de recueillir les idées de chacun et les traduire en actions pertinentes pour la ville et son bassin de vie. 3 ateliers sont prévus avec 2 sessions pour chaque atelier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier n°1: Aménagement et urbanisme - Atelier n°2: Attractivité et promotion du commerce

	<p>- Atelier n°3: Professionnalisation des acteurs du commerce</p> <p>La 1ère session de chaque atelier consiste à recueillir les idées de chaque participant sur la thématique dédiée et proposer des pistes d'actions. La 2ème session de chaque atelier consiste à présenter aux participants des fiches actions découlant des idées recueillies et d'en débattre.</p> <p>Les fiches actions retenus à l'issue des ateliers seront présentées aux élus et commerçants de la Ville pour acter la feuille de route pour le commerce pour les 5 prochaines années. Cette feuille de route sera déclinée en actions opérationnelles et donc en fiches actions qui seront annexées à la présente convention.</p>
Localisation	Ensemble du périmètre de l'ORT
Partenaires	CCI / Région
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Fonctionnement</p> <p>4.900 € H.T./ 5 880 € TTC</p> <p><i>Etat d'obtention des financements : obtenu</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	50% de co-financement Région Hauts-de-France/Banque des territoires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »
Calendrier	<p>Fin mars 2022 : démarrage du projet avec une réunion de lancement</p> <p>De fin juin à mi-juillet 2022 : tenue des ateliers</p> <p>Septembre/octobre 2022 : réunion de restitution et présentation de la feuille de route pour le commerce déclinée en fiches actions</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de fiches actions déclinées et inscrites à la présente convention

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
Accompagnement à la mise en place d'une feuille de route pour le commerce	4 900.00€	Région HdF	2 450.00€	50%
		Participation MO	2 450.00€	50%
Total	4 900.00€€	4 900.00€		

FICHE ACTION N°2.2

ACQUISITION ET VALORISATION DU 62 RUE CAMILLE DESMOULINS POUR FAVORISER L'INSTALLATION D'UN ARTISAN

Orientation stratégique	Maintenir les commerces de proximité, renforcer les services et développer l'animation du centre-bourg	
Intitulé de l'action	Acquisition et valorisation du 62 rue Camille Desmoulins pour favoriser l'installation d'un artisan	
Action n°	2-2	
Statut	En projet	
Niveau de priorité	Médian	
Maître d'ouvrage	Ville de Guise	
Description de l'action et objectifs poursuivis	L'insertion de nouveaux commerces et services de proximité au sein de la Ville de Guise et particulièrement au sein de la rue Camille Desmoulins est un enjeu majeur de redynamisation. Cette rue est l'une des plus vieilles rues de Guise, au patrimoine architectural important. C'est également l'axe majeur entre les deux points touristiques de Guise. Le projet prévoit l'acquisition et le recyclage d'un immeuble vacant, situé au 62 rue Camille Desmoulins, pour y implanter une activité artisanale et commerçante.	
Localisation	62 rue Camille Desmoulins	
Partenaires	Travaux réalisés en régie par les services techniques de la Ville de Guise	
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant acquisition : 40.000 € (hors frais de notaire) Montant travaux : à déterminer	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer	
Calendrier	Acquisition : fin d'année 2022 Réalisation des travaux : 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2023 Ouverture de l'atelier : Fin d'année 2023	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la boutique et participation aux ateliers proposés par l'artisan – capacité à pérenniser l'activité	

FICHE ACTION N°2.3
IMPLANTATION D'UN TIER-LIEU

Orientation stratégique	Maintenir les commerces de proximité, renforcer les services et développer l'animation du centre-bourg
Intitulé de l'action	Implantation d'un tiers-lieu
Action n°	2-3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTSO
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>La fermeture en 2017 du centre social de Guise a laissé une place vide dans le champ de l'animation sociale, générant une perte de lien social pour les habitants de toute l'intercommunalité. Face à ce constat, les élus du territoire ont souhaité engager une réflexion en vue d'impulser un nouveau projet.</p> <p>La CCTSO, porteuse du projet de Tiers Lieu, projette d'implanter au sein de ce dernier un Espace de Vie Sociale (EVS) afin de donner à la structure les moyens de développer le lien social sur le territoire.</p> <p>Les constats suivants, en partie dépeints dans le diagnostic territorial, ont démontré l'intérêt du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un déclin démographique et un vieillissement de la population - D'importantes difficultés relatives à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et un taux de chômage élevé - Des problèmes de mobilité - Une vie associative importante mais essentiellement située sur la ville centre-bourg de Guise, peu diversifiée dans les communes rurales et donc sans synergie entre les communes et les associations - Une identité territoriale rencontrant des difficultés à affirmer une image positive, en lien avec un repli sur soi de sa population et une frilosité à affirmer ses savoirs-faires. - Un monde rural qui pâtit de représentations négatives, les habitants exprimant souvent un sentiment de relégation. La population finit par oublier ses atouts et n'est plus conscient d'avoir un rôle à jouer face aux nombreux défis de la société contemporaine (transition écologique, alimentaire et numérique notamment). L'enjeu est de passer d'un discours défensif à un discours contributif permettant de sortir de la logique d'opposition urbain / rural, d'autant plus que la tendance sociétale promeut une forme de retour à la nature et au milieu rural. <p>Le Tiers-Lieu est un espace de rencontres, d'échanges, d'utilisation et de mutualisation de ressources au service de projets individuels et</p>

FICHE ACTION N°2.4

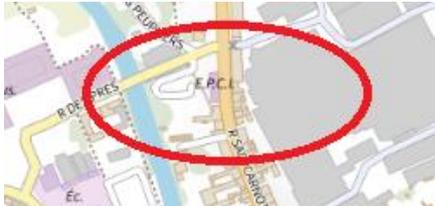
RECONVERSION D'UNE ANCIENNE ECOLE DESAFFECTEE EN ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Orientation stratégique	Maintenir les commerces de proximité, renforcer les services et développer l'animation du centre-bourg
Intitulé de l'action	Reconversion d'une ancienne école désaffectée en école de musique intercommunale
Action n°	2-5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Historiquement, la Ville de Guise a accueilli et accueille toujours des associations de musiciens regroupées en harmonie ; par le passé, l'Harmonie du Familistère ou de l'usine Godin, plus récemment l'association Théâtre, Danse, Musique (TMD) ; aujourd'hui, l'Orchestre d'Harmonie et l'Ecole de Musique Intercommunale.</p> <p>Les deux structures ont besoin, pour assurer leur pérennité et se développer, d'un véritable espace qui leur soit dédié. Aujourd'hui, l'école et l'harmonie sont éparpillées sur plusieurs sites dans la ville et souffrent d'un manque d'espace, d'accessibilité et de visibilité qui freinent leur développement. Le projet prévoit d'aménager une ancienne école désaffectée appartenant à la Ville, située dans le quartier de « Madagascar », pour y installer l'école de musique intercommunale et l'orchestre d'harmonie « L'art musical ». Ce projet va permettre d'optimiser le fonctionnement de l'école de musique tout en contribuant au développement de l'activité musicale et culturelle pour la commune de Guise et son intercommunalité.</p> <p>L'aménagement prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En rez-de-chaussée : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Un hall d'accueil ➔ Une grande salle de répétition pour accueillir les musiciens de l'orchestre d'Harmonie ainsi que les cours de percussions assurés dans le cadre de l'école de musique ➔ Une salle de pause pour les professeurs de l'Ecole de musique ➔ Un bureau pour le président de l'association et son assistant de gestion ➔ Des sanitaires - A l'étage : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Une salle de classe pour la Formation Musicale ➔ Une salle de classe pour les élèves en éveil musical ➔ Une salle de cours de piano, une salle de cours pour les « bois », une salle de cours pour les « cordes », une salle de cours pour les « cuivres » ➔ Une salle « réserve » pour entreposer le matériel

Localisation	22 rue Gaston Godon - GUISE 
Partenaires	Etat (DSIL) / Région / Département / Orchestre d'Harmonie et Ecole de musique
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement 792.377 € HT / 950 852.40 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL : 304.301,09 € HT Conseil Régional Hauts-de-France : 142.102 € Conseil Départemental : 158.475,42 € <i>Etat d'obtention des financements : demandé</i>
Calendrier	Démarrage des travaux : 01/02/2022 Fin des travaux : 31/03/2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'élèves inscrits

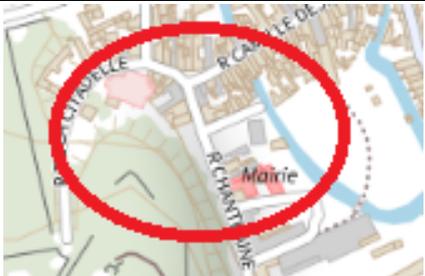
FICHE ACTION N°2.5
REHABILITATION D'UNE FRICHE EN ACCUEIL DE LOISIRS POUR LA CCTSO

Orientation stratégique	Maintenir les commerces de proximité, renforcer les services et développer l'animation du centre-bourg
Intitulé de l'action	Réhabilitation d'une friche en accueil de loisirs pour la CCTSO
Action n°	2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTSO
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de création de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO), l'exercice de la compétence « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) a été uniformisée sur l'ensemble du nouveau périmètre intercommunal. Pour autant, ne disposant pas de locaux permettant d'accueillir les jeunes dans de bonnes conditions, la CCTSO emprunte les bâtiments communaux des établissements scolaires (notamment à Guise) à chaque période de vacances.</p> <p>Bien que ce fonctionnement pût suffire lors des premières années d'exercice de cette compétence, malheureusement cette situation ne serait être que transitoire dans l'attente de locaux adaptés à l'animation et à l'organisation des activités des accueils de loisirs. Des locaux dédiés permettraient, de plus, d'offrir une qualité de service bien supérieure, tout en augmentant les jours d'ouverture (par exemple le mercredi, alors que ce n'est pas possible aujourd'hui).</p> <p>Plus d'une centaine d'enfants de 3 à 17 ans sont accueillis chaque année dans les ALSH, pendant les vacances scolaires (sauf période de Noël), et la demande des familles est toujours croissante en la matière.</p> <p>Dans sa stratégie de redynamisation du centre-bourg, la Ville de Guise a fait l'acquisition d'une friche louée depuis de nombreuses années par un marchand de sommeil, afin d'accentuer sa politique de lutte contre le mal-logement, associée à une volonté de retrouver une maîtrise foncière de qualité. Ce bâtiment est également stratégique de part sa situation, placé à côté du siège de la CCTSO et dans le périmètre proche du Familistère Godin.</p> <p>Après étude de l'immeuble, dans un objectif de sauvegarde du patrimoine ancien, mais aussi dans l'objectif de maintenir les services publics en cœur de ville, il s'avère que les ALSH pourraient y être parfaitement installées.</p> <p>Avec une surface de 380 m², en bordure d'une parcelle paysagère proche de l'Oise, ce bâtiment dans un état de dégradation très avancée pourrait être entièrement réhabilité pour favoriser la politique intercommunale en matière de jeunesse, et particulièrement l'accueil</p>

	<p>des jeunes du territoire.</p> <p>Ayant le souci de mutualiser au maximum les investissements publics, la communauté de communes n'exclut pas la possibilité d'utiliser ces lieux, en période hors ALSH, pour une mise à disposition des ateliers numériques, ou des clubs du troisième âge (dans la continuité des animations dédiées à la compétence aide à la personne), par exemple.</p> <p>Enfin, dans la continuité du nouveau siège de la CCTSO, c'est tout un ensemble qui serait ainsi réhabilité, cette partie de la rue Sadi Carnot étant particulièrement importante dans le prolongement de l'aménagement urbain de l'entrée nord du Familistère.</p> <p>Aménagement urbain, réhabilitation d'un patrimoine très dégradée (friche) et renforcement des services publics en centre-bourg, sont les principaux objectifs de ce projet. Ces travaux permettraient d'en faire un lieu d'animation en matière de culture et de loisirs particulièrement intéressant.</p>
Localisation	<p>Rue Sadi Carnot – GUISE</p> 
Partenaires	CAF de l'Aisne – Etat – Région - Département
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Investissement A compléter</p> <p>En attente d'un avis ABF sur les préconisations de la maîtrise d'œuvre afin de définir l'enveloppe budgétaire et le programme de travaux.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A compléter
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des ALSH : objectif 150 enfants accueillis en 2023/2024 (contre 110 en 2021) - Satisfaction des familles (programme pédagogique, qualité des locaux) : objectif plus de 90% de satisfaction globale en 2023/2024 (référence 2021 : 80% de satisfaction pour les activités, beaucoup plus faible en termes de qualité d'accueil)

FICHE ACTION N°3.1
IMPLANTATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OFFICE DE TOURISME EN
CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Implantation d'une antenne locale de l'office de tourisme en centre-bourg
Action n°	3-1
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>La Ville de Guise est bien connue pour ses deux sites touristiques majeurs : le Château-Fort et le Familistère édifié par Jean-Baptiste André GODIN. Ce dernier est d'ailleurs le site le plus visité du département de l'Aisne avec une moyenne de 70.000 visiteurs par an. Pourtant, la Ville ne dispose plus d'office de tourisme depuis 2014 mais simplement d'un point d'accueil au Théâtre du Familistère durant les mois d'été. L'Office de Tourisme, mutualisé au sein du Pays de Thiérache, se situe actuellement à Vervins, soit à 25 km de Guise. De fait, peu de visiteurs se rendent à Vervins au regard du nombre de touristes qui passent chaque année par le Familistère et le Château Fort ; tandis que les touristes doivent, dans Guise, rechercher des informations dans différents lieux.</p> <p>Guise étant la principale porte d'entrée touristique de la Thiérache, il nous semble pertinent d'implanter une antenne locale de l'office de tourisme dans la Ville. Cette volonté est partagée par l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache qui a acté la volonté de revenir sur Guise pour répondre au mieux aux attentes des visiteurs et augmenter la fréquentation touristique.</p> <p>La Ville est propriétaire d'un immeuble situé au bout de la rue Camille Desmoulins, situé au 2 rue Chantraine. Cet immeuble est composé de deux locaux dont un est occupé par l'association horticole de la Ville et l'autre était anciennement occupé par l'Association du Club du Vieux Manoir. Ce dernier local étant actuellement inoccupé et son emplacement étant très visible est idéal au pied du château fort, le projet prévoit de le restaurer afin d'y implanter l'antenne locale de l'office de tourisme.</p> <p>Le projet prévoit la réhabilitation de ce local avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au rez-de-chaussée : accueil de l'office de tourisme avec espace boutique, espace d'information et espace détente pour les visiteurs (surface de 38,17 m²) - Au 1^{er} étage : aménagement d'un bureau pour y accueillir les employés (surface de 14 m²) ainsi qu'une salle de réunion (surface de 38,30 m²), un espace kitchenette (surface de 4,26

	<p>m²) et des sanitaires (surface de 3,45 m²).</p> <p>Les travaux seront réalisés en régie par les services techniques de la Mairie de Guise.</p> <p>Cette antenne locale aura bien sûr vocation à renseigner les touristes de passage, mais également à promouvoir activement le territoire et ses atouts (patrimoniaux, culturels, gastronomiques, naturels...) via des actions locales (carte touristique, circuits historiques, visites thématiques, conférences, travail avec les commerçants...), une communication adaptée voire une identité graphique et visuelle propre.</p> <p>Les enjeux du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de la ville en tant que pôle touristique - Renforcement de la Ville comme « porte d'entrée de la Thiérache » - Renforcement de l'attractivité du centre-ville - Création d'événements en centre-ville - Amélioration de l'image de la ville - Redynamisation du cœur ancien de la ville - Valorisation et protection du patrimoine architectural - Rénovation du patrimoine ancien - Valorisation du centre-bourg en retraitant les espaces délaissés
<p>Localisation</p>	<p>Rue Chantraine – GUISE</p> 
<p>Partenaires</p>	<p>Etat (DETR) / Région</p>
<p>Dépenses prévisionnel/définitif</p>	<p>Le montant prévisionnel du projet s'élève à : 66 888,00 € H.T</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournitures et matériaux : 40.667,87 € H.T ➔ Fournitures et matériaux pour les travaux et l'aménagement du local ouvert au public au rez-de-chaussée, d'un bureau, d'une salle de réunion, d'un espace kitchenette et de sanitaires au 1^{er} étage (voir devis en annexe) - Main d'œuvre : 26.220,13 € H.T ➔ Travaux réalisés en régie par les services techniques de la Mairie de Guise
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<p>Sur 40.667,87 € H.T de dépenses subventionnables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 20.333,935 € H.T (50%) - Région : 12.200,361 € H.T (30%) <p><i>Etat d'obtention des financements : obtenu</i></p>
<p>Calendrier</p>	<p>1^{ère} phase de travaux (RDC et bureau du 1^{er} étage) : janvier à mai 2022</p>

	Ouverture de l'antenne locale au public : 1 ^{er} juin 2022 2 ^{ème} phase de travaux (salle de réunion, espace kitchenette et sanitaires du 1 ^{er} étage) : fin 2022-début 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
Implantation d'une antenne locale de l'office de tourisme en centre-bourg	40 667.87€	DETR	20 333.94€	50%
		Région HdF	12 200.36€	30%
		Participation MO	8 133.57€	20%
Total	40 667.87€		40 667.87€	

FICHE ACTION N°3.2

VALORISATION D'UN MONUMENT INSCRIT A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES EN CIDROTHEQUE

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Valorisation d'un monument inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en Cidrothèque
Action n°	3-2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Le projet prévoit de réhabiliter l'immeuble situé au 18 rue de la Citadelle en « cidrothèque », lieu de découverte sur la thématique du cidre, avec la création de 2 logements aux étages.</p> <p>Cet immeuble, stratégiquement situé au bout de la rue Camille Desmoulins et au pied de l'allée menant au Château, est considéré comme le plus ancien immeuble de la commune. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et est ainsi très intéressant de part sa qualité de patrimoine remarquable. Il présente les dispositions d'un Hôtel particulier, avec notamment une tourelle d'escalier hors œuvre marquant l'appartenance à la noblesse du propriétaire bâtisseur. L'immeuble, vacant depuis plusieurs années, présente cependant des désordres importants au niveau de la toiture et des descentes d'eau, ce qui engendre de grandes problématiques d'infiltrations et d'humidité à l'intérieur. L'immeuble a également été squatté et de nombreuses menuiseries ont été fracturées et endommagées. La commune a sécurisé le bien en urgence et il est nécessaire aujourd'hui de changer l'ensemble des menuiseries et de les mettre en conformité avec les spécificités patrimoniales du bâti.</p> <p>Dans le détail, le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rez-de-chaussée : Cidrothèque, création d'un lieu de découverte sur la thématique du cidre. Mise en avant d'un produit emblématique de Thiérache et ouverture à d'autres régions cidricoles, avec sensibilisation/dégustation, créations d'activités. Ce projet s'inscrit dans le développement de l'association « Les Copains d'Thiérache ». L'objectif étant de créer un lieu de vie unique et de sensibiliser touristes et population sur la filière cidricole (potentialités, projets, développement, etc.), en créant de l'activité et de l'animation en centre-bourg. A terme, ce lieu pourrait être imaginé comme un centre d'interprétation sur la thématique du cidre en Thiérache. - R+1 : Lieu d'activité et de travail dans la continuité du rez-de-chaussée

	<ul style="list-style-type: none"> - R+2 et R+3: logements (réhabilitation de la structure du bâtiment, gros œuvre hors aménagement et ameublement définitif). <p>A l'image des lieux culturels de la commune, la cidrothèque doit être un espace commun disponible aux forces vives du territoire et pourra ainsi être utilisée pour différents évènements et mise à disposition de différents publics. Cet espace sera un nouveau lieu d'animation pour le bourg qui viendra renforcer la synergie créée avec d'autres sites en cours de réalisation ou en projet tels que le Tiers-Lieu La Passerelle 70 ou l'Ouvroir.</p> <p>La cidrothèque permettra la vente des cidres locaux et favoriser la visibilité de la démarche de labellisation du cidre de Thiérache.</p>
Localisation	<p>Rue de la Citadelle – GUISE</p> 
Partenaires	Etat (DSIL) / Région / DRAC / ABF / Les Copains d'Thiérache
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Phase 1 :</p> <p><i>Montant travaux : 452.693,81 € HT</i></p> <p><i>Honoraires de maîtrise d'œuvre : 38.925 € HT</i></p> <p>Phase 2 :</p> <p><i>Montant des travaux : 450 000.00€ HT</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Conseil Régional Hauts-de-France : 202.580,47 € HT (44,75% de 452.693,81 € de dépenses subventionnables)</p> <p>DSIL : 72.976,00 € HT (23,23% de 314.083,99 € de dépenses subventionnables)</p> <p>Fonds de soutien complémentaire PACTE : 270 000.00€</p> <p><i>Etat d'obtention des financements : demandé</i></p>
Calendrier	<p>Début de l'opération : 2021</p> <p>Fin de l'opération : 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs / satisfaction de la clientèle

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
Valorisation d'un monument inscrit l'inventaire des Monuments Historiques en Cidrothèque	452.693,81 €	DSIL (314.083,99 € de dépenses subventionnables)	72 976.00€	23.23%
	450 000.00€	Région HdF	202 580.47€	44.75%
		Fonds de soutien complémentaire PACTE SAT(phase 2)	270 000.00€	60%
		Participation MO	357 137.34	39.56%
Total	902 693.81€	902 693.81€		

FICHE ACTION N°3.3
ETUDES POUR L'IMPLANTATION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS
L'OUVROIR

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Etude pour l'implantation d'hébergements touristiques dans l'Ouvroir
Action n°	3-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Le potentiel touristique de la commune est important. Actuellement, l'accueil des touristes est faible et limité et doit donc être amélioré pour leur permettre de rester plusieurs jours sur le territoire et de rayonner sur toute la Thiérache. En effet, il est difficile de visiter, sur une même journée, le château, le Familistère et es églises de Thiérache (entre autres sites à découvrir). Aujourd'hui, la ville n'est dotée que d'un hôtel et d'un camping. Si une plus grande et meilleure offre est proposée, les touristes pourront rester plus longtemps et ainsi faire vivre plus durablement l'économie locale.</p> <p>Afin de renforcer son pôle touristique et de conforter son rôle de porte d'entrée de la Thiérache, la Ville de Guise doit donc élargir son offre d'hébergement touristique. L'Hôtel de l'Ouvroir, édifice de 500m² jouxtant le presbytère, faisant face à l'église Saint-Pierre et se situant au pied de l'allée menant au Château, pourrait totalement se prêter à cette fonctionnalité.</p> <p>Auparavant propriété de l'Hôtel Dieu, il abritait sous l'Ancien Régime le contrôleur général des Fermes. Le bâtiment accueillera au fil des siècles des activités charitables, paroissiales ou associatives avant d'être racheté par la commune en 2016 dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre-bourg et dans le souci de conserver et sauvegarder son patrimoine (bâtisse datant pour partie de 1610).</p> <p>La volonté du projet est d'étudier la faisabilité technique, juridique et économique d'implanter des hébergements touristiques dans l'Ouvroir. L'histoire et l'emplacement du site en font en effet un lieu privilégié de la ville, pour lequel un projet d'auberge de jeunesse est en réflexion.</p> <p>L'objectif est de pouvoir y héberger des touristes de passage, français mais également étrangers (les belges, néerlandais ou anglais, de passage en nombre dans la région, sont friands de ce type d'hébergement) ; de tous âges ; qui se déplacent en véhicule individuel, en bus ou bien sûr en vélo (les cyclistes sont de plus en plus nombreux à traverser Guise par l'Eurovéloroute) ; des familles mais aussi des groupes : amis, associations ou encore scolaires.</p> <p>Le bâtiment permettrait de contenir des espaces communs au rez-de-chaussée (cuisine, salle de repas, espaces détente...) et des chambres et/ou dortoirs avec salles d'eau dans les étages. L'accueil des vélos serait particulièrement pris en compte.</p>

Le site de l'Ouvroir présente toutefois quelques faiblesses :

- **Un manque de fonctionnalité** : des pièces avec des volumes très contraints et des niveaux différenciés. Le bâtiment est également enclavé avec une surface extérieure limitée ne permettant pas notamment de développer une grande surface de parking.
- **Des problèmes d'accessibilité** : extérieur non praticable par les PMR, une cour charmante mais pavée et avec de nombreux seuils.
- **Un niveau de dégradation relativement avancé** : le bâtiment n'est pas hors d'eau hors d'air, on y retrouve des traces d'humidité et la structure en bois est dégradée par endroit. Il y a un volume important de travaux à prévoir.

Le bâtiment étant situé en secteur sauvegardé, le projet sera également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

La reconversion du site pose donc question en termes du coût des travaux à réaliser mais également en termes de coûts d'exploitation auxquels la Mairie ne souhaite pas participer. Il faut trouver une rentabilité pour ce lieu qui doit également vivre tout au long de l'année.

Des études ont été menées concernant l'aménagement du bâtiment sans que celles-ci ne répondent pleinement aux attentes du territoire

Le projet se veut plus large que la création d'une auberge de jeunesse. Des discussions sont en cours avec l'association « le club du vieux manoir » afin d'y intégrer l'accueil du château et la création d'un espace boutique et de restauration.

La première étape consiste donc à mener un état sanitaire du bâtiment par un architecte pour réaliser des investigations et sondages, évaluer l'état structurel, les contraintes d'accessibilité et les coûts engendrés par une rénovation. Cela permettra d'avoir une lecture précise de l'état sanitaire du bâtiment, dans ses parties visibles et non visibles.

La deuxième étape consiste à mener une étude économique d'aménagement permettant d'établir un schéma global des fonctions, de définir les besoins, d'établir le plan de financement du projet et de proposer plusieurs hypothèses de maîtrise d'ouvrage avec des propositions de modalités de gestion et de montage juridique.

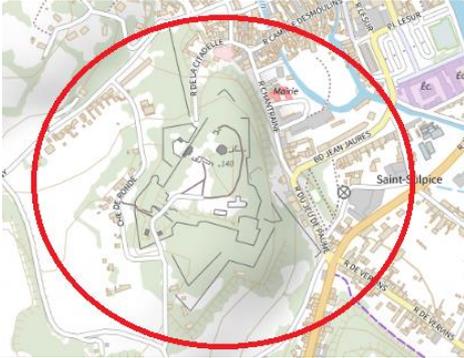
Dans le cadre du développement du campus connecté du Tiers-lieu de la CCTSO, des hébergements pour les usagers du campus sont envisagés.

Localisation	80 rue de la Citadelle – GUISE	
Partenaires	Aisne Tourisme / Etat / Région / Département / Europe	
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude : Fonctionnement Diagnostic sanitaire et étude de faisabilité : 25.135 € HT Etude économique d'aménagement : 3.600 € HT	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement pour le diagnostic sanitaire et étude de faisabilité : - FONDS DE SOUTIEN COMPLEMENTAIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PACTE SAT : 80% soit 20.108 euros HT A définir pour la partie travaux. <i>Etat d'obtention des financements : obtenu</i>	
Calendrier	Diagnostic sanitaire et étude de faisabilité : mai/juin 2022 Etude économique d'aménagement : juillet 2022 Dernier trimestre 2022 : consolidation du programme et du budget travaux / capacité à financer ce projet (tour de table des financeurs, etc.). Réflexion à la création d'un EPL.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Capacité à créer un hébergement touristique répondant aux attentes du territoire, avec un modèle économique équilibré.	

Plan de financement HT				
Objet	Dépenses	Recettes		
Etude pour l'implantation d'hébergements touristiques dans l'Ouvroir	25 135.00€	FNADT	20 108.00€	80%
		Participation MO	5 027.00€	20%
Total	25 135.00€	25 135.00€		

FICHE ACTION N°3.4
ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CHATEAU

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Accompagnement du projet de développement du Château
Action n°	3-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTSO / Club du Vieux Manoir
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Une étude portant sur la programmation d'un nouveau parcours visiteurs au Château fort de Guise a été menée en 2020 par l'agence Médiéval AFDP, à la demande du Club du Vieux Manoir, l'association qui a en charge le site grâce à un bail emphytéotique signé avec la ville, propriétaire. Cette étude porte notamment sur le doublement de la fréquentation actuelle, sur la base du préprogramme réalisé par Aisne Tourisme. Un programme de valorisation global se dessine et sa cohérence réside dans le fait qu'il parvient à concilier le respect du patrimoine, le respect des activités premières et de l'ADN du Club du Vieux Manoir ainsi que les attentes des usagers du site et plus largement du territoire. En effet, la commune et la CCTSO souhaitent s'inscrire dans ce projet en travaillant à la liaison ville – château, pour créer une cohérence entre les développements encore à venir au Familistère, les requalifications urbaines du centre ancien, le projet d'auberge de jeunesse dans l'Ouvroir ou encore l'implantation d'une antenne locale de l'Office de tourisme. L'idée serait donc ici de repenser l'aménagement des abords du site, en particulier l'allée Maurice Duton et ses environs (la maison vacante appartenant à la famille THELY), de faciliter la circulation des différents usagers (touristes, habitants, paroissiens, véhicules, groupes piétons, personnes à mobilité réduite...), de donner envie, via des aménagements urbains et paysagers, aux visiteurs parcourant la ville de poursuivre leur marche jusqu'à l'entrée du monument pour pouvoir ensuite accéder lors de la visite au sommet du donjon.</p> <p>Une étude avant-projet est nécessaire pour déterminer de manière plus opérationnelle les axes de développement du site en lui-même qui porteraient notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nouvel accueil avec boutique - Création de sanitaires - Mise aux normes du site - Création d'un nouveau parcours visiteurs avec une nouvelle scénographie et la mise en valeur de certains équipements

Localisation	<p>Château fort de Guise</p> 
Partenaires	<p>Ville / Aisne Tourisme / CCTSO / CAUE / CEREMA</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude avant-projet : 41.270 € HT Travaux d'aménagement : 2.000.000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financement pour l'étude avant-projet : FONDS DE SOUTIEN COMPLEMENTAIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PACTE SAT : 80% soit 33.016 € HT <i>Etat d'obtention des financements : obtenu</i></p>
Calendrier	<p>Nouvelle étude : 2022 Travaux d'aménagement : 2023-2024</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de visiteurs annuels</p>

FICHE ACTION N°3.5

VALORISATION TOURISTIQUE DU CANAL DE LA SAMBRE A L'OISE AMENAGEMENT DU PARCOURS STEVENSON

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Valorisation touristique du canal de la Sambre à l'Oise – Aménagement du Parcours Stevenson
Action n°	3-5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTSO
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>En 1876, R.L Stevenson entreprend un périple en canoë sur l'Escaut, la Sambre et l'Oise. Il retrace cette aventure dans son premier récit de voyage : En canoë sur les rivières du nord.</p> <p>La véloroute Stevenson est un projet d'itinéraire cyclable qui suit les berges des canaux et rivières empruntés par l'auteur en France (de Maubeuge à Pontoise). D'une distance d'environ 280 kms, la véloroute Stevenson traverse 4 départements (Nord, Aisne, Oise et Val d'Oise).</p> <p>Sur le territoire de la CCTSO, elle occupe une position centrale sur le territoire qu'elle traverse du nord au sud sur une distance de 28km.</p> <p>Sur la partie nord, elle longe le canal de la Sambre à l'Oise (17.5 km) et sur la partie sud (10.5 km), elle suit le tracé de l'ancienne voie ferrée d'intérêt local.</p> <p>Sur les 36 communes du territoire, 21 se situent dans un périmètre de 5 km autour de l'itinéraire, considéré par vélo&territoires comme la zone d'impact économique d'une véloroute. Sur les 21 communes de la zone d'impact, 12 sont directement traversées ou juxtées par la véloroute.</p> <p>Le projet de la véloroute Stevenson survient dans un contexte favorable avec la mise en place d'une dynamique territoriale :</p> <p>Le PACTE SAT dont l'enjeu est de fournir au territoire un cadre stratégique de développement notamment touristique</p> <p>Les schémas Européen, National, Régional et Départemental des Véloroutes et Voies Vertes valorisent les véloroutes aménagées ou en projet.</p> <p>Le Préfet de l'Aisne et le Président du Conseil Départemental ont signé en 2020 un plan en faveur du tourisme fluvestre dont l'action n°7 a pour objectif « la création d'un véritable parcours Stevenson dans l'Aisne »</p> <p>La réouverture du canal de la Sambre à l'Oise en 2021 lui permet de retrouver une activité fluviale qui constitue une attraction pour les clientèles à vélo. C'est aussi une constitution préalable au développement d'activités fluvestres.</p> <p>Le plan d'action national (2020-2023) autour de la Scandibérique (section française de l'Eurovéloroute 3, comportant une section commune avec la Véloroute Stevenson) permet d'accélérer les</p>

	<p>aménagements, d'améliorer le niveau de services et ainsi d'accroître le trafic vélotouristique, en particulier sur notre territoire.</p> <p>Le projet Interreg Eurocyclo prévoit l'aménagement de véloroutes dont le réseau intègre la véloroute Stevenson. A terme, le projet vise une augmentation du trafic et des retombées liées au vélotourisme.</p> <p>Le projet de réaffectation touristique des maisons éclusières voté par le Pays de Thiérache en 2022 permettra de créer une véritable attraction le long de la véloroute Stevenson, avec la création de 82 lits d'aménagements touristiques, 5 activités nouvelles et un restaurant à proximité immédiate de la véloroute.</p> <p>L'aménagement et la valorisation touristique de la véloroute de la CCTSO ne peut être envisagé sans son intégration avec le programme « Petites Villes de Demain », notamment en créant les connexions avec l'ensemble du bassin de vie de l'intercommunalité et le centre-bourg (articulation avec les lieux de consommation et de services et également le Familistère).</p>
Localisation	Section de la Véloroute Stevenson située sur le territoire, en particulier le tracé non aménagé de 17 km entre Vadencourt (raccordement avec l'EuroVelo 3) et la limite avec le département du Nord.
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, Aisne Tourisme, ADICA, CAUE,....
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022 : la CCTSO s'est positionnée pour l'acquisition foncière. Achat au 2 nd semestre 2022. Calendrier travaux à définir.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation

FICHE ACTION N°3.6
VALORISATION TOURISTIQUE DU CANAL DE LA SAMBRE A L'OISE ET
REHABILITATION DES MAISONS ECLUSIERES

Orientation stratégique	Renforcer la ville en tant que pôle touristique et contribuer au rayonnement de la destination Thiérache
Intitulé de l'action	Valorisation touristique du canal de la Sambre à l'Oise – Réhabilitation des maisons éclusières et parcours Stevenson
Action n°	3-6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTSO
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Le 1er juillet 2021, après 15 ans d'interruption, le trafic fluvial a repris sur la globalité de l'axe Sambre à l'Oise. Cette réouverture signe la réussite d'une démarche collaborative réunissant les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : dynamiser le potentiel touristique de l'axe Sambre.</p> <p>Aussi, depuis septembre 2019, et afin de préparer la réouverture, les acteurs institutionnels et touristiques de l'axe Sambre (les départements du Nord et de l'Aisne, le PETR du Pays de Thiérache, les EPCI, l'association Réussir notre Sambre, les Offices de tourisme, l'agence Aisne Tourisme, le Parc national régional Sambre-Avesnois, l'association RL Stevenson et VNF) collaborent pour mettre en place une stratégie de développement touristique qui s'articule autour de trois axes.</p> <p>Valoriser le foncier, le patrimoine et l'offre d'accueil des visiteurs : donner une seconde vie aux maisons éclusières ; Renforcer l'offre d'accueil des infrastructures du tourisme ; Poursuivre le développement des « VVV » véloroutes voies vertes.</p> <p>Redynamiser la notoriété de l'axe par la mise en produits : mise en œuvre de la stratégie ParcoursSambre ; Parcours fluvestre dédié à RL Stevenson.</p> <p>Promouvoir l'intérêt touristique de la Sambre auprès d'un large public : création de supports de promotion ; Encourager l'événementiel ; Promotion de la réouverture de la Sambre sur de grands événements.</p> <p>Le PACTE pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, signé le 7 novembre 2018, a souligné l'attractivité économique liée à une réouverture de la Sambre à la voie fluviale. Dans cette perspective, de nombreux projets émergent, se construisent et se programment. La signature récente en novembre 2021 du PACT II confirme cette ambition.</p> <p>Le PETR du pays de Thiérache a notamment missionné l'agence Aisne Tourisme pour réaliser une étude sur la réaffectation des maisons éclusières du territoire, conscient de l'enjeu lié au fluvestre et au besoin de développer une activité touristique le long du canal de la Sambre à l'Oise.</p> <p>L'agence Aisne Tourisme a déjà présenté les premières conclusions de</p>

	<p>cette étude soulignant notamment l'importance d'une stratégie globale autour de la rénovation de plus d'une dizaine de maisons éclusières. L'agence insiste aussi pour que la stratégie puisse également se définir en lien étroit avec les autres territoires, notamment les pays Chaunois et Saint-Quentinois. La destination Sambre en serait ainsi totalement renforcée, avec éventuellement la possibilité d'envisager une structure de gestion solide.</p> <p>Aussi, voies Navigables de France et l'Agence Départementale Aisne Tourisme ont signé en 2020 une convention de partenariat pour la mise en place d'actions collectives et concertées avec les collectivités locales concernées, pour la réaffectation à des fins de tourisme et de loisirs, d'un parc de plus de 80 maisons éclusières situés dans l'Aisne, actuellement gérées par VNF et ayant vocation à être déclassées du domaine public fluvial, puis cédées par l'Etat qui en est propriétaire.</p>
Localisation	Canal de la Sambre à l'Oise
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, Aisne Tourisme, ADICA, CAUE,....
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022 : la CCTSO s'est positionnée pour l'acquisition foncière. Achat au 2 nd semestre 2023. Calendrier travaux à définir.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir

FICHE ACTION N°4.1
VALORISATION DE CHEMINEMENTS DOUX PEDESTRES ET CYCLABLES AU SEIN DU BOURG

Orientation stratégique	Améliorer l'accessibilité et favoriser les modes de circulation doux au sein du bourg
Intitulé de l'action	Valorisation de cheminements doux pédestres et cyclables au sein du bourg
Action n°	4-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>La Ville est concernée par le passage de l'EuroVélo 3, nommée en France la « Scandibérique », une véloroute qui relie la Norvège à l'Espagne en empruntant notamment l'Axe Vert de Thiérache entre Guise et Hirson. Ce nouvel itinéraire cyclable va également générer de nouveaux flux de visiteurs.</p> <p>Dans ce contexte qui tend à favoriser les déplacements à pied ou à vélo, la Ville souhaite accompagner et renforcer ce développement en aménageant et en valorisant des cheminements dédiés aux modes de circulation doux au sein du bourg. Ils concerneraient aussi bien les habitants que les visiteurs et touristes et permettraient en même temps de renforcer la liaison Château/Familistère. En effet aujourd'hui la liaison « classique » entre ces deux sites se fait par la rue Camille Desmoulins, puis la place d'Armes et enfin la rue André Godin. Un itinéraire « bis » se dessine pourtant naturellement le long ou à proximité du canal et en empruntant les ruelles du centre ancien. Cet itinéraire pourrait être composé de plusieurs cheminements qui offriraient un cadre bucolique et atypique le long des berges des canaux de la ville et à travers les rues et ruelles du Guise médiéval.</p> <p>Enjeux du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baliser et aménager le passage de la véloroute → Pour les cyclistes, qui évoluent dans un cadre verdoyant et sécurisé sur l'axe vert, l'objectif est que le passage dans la Ville ne constitue plus une cassure dans leur parcours comme c'est le cas aujourd'hui. - Mettre en valeur les ruelles du centre ancien → Le centre-bourg est marqué par la présence de plusieurs ruelles, témoignage du passé médiéval de la cité. Si quelques ruelles ont été au fil du temps absorbées par les propriétés privées, notamment dans les jardins privés, certaines sont encore dans le domaine public et empruntées quotidiennement par les habitants comme raccourcis à certains moments de la journée. Un traitement de ces liaisons douces préexistantes paraît indispensable pour favoriser les cheminements piétons

	<p>et/ou cyclables. Leur mise en valeur, qui passerait notamment par un revêtement revu et des éclairages repensés, contribuerait à renforcer le côté pittoresque de la Ville et inviterait davantage les habitants et les touristes à s'y promener.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les berges du canal et améliorer la connexion avec l'eau → Guise est arrosée par le canal de l'Oise dont deux bras, celui des Usines et celui des Filatures, traversent la ville de part en part. Si l'eau peut être vue comme une contrainte et un danger sur le territoire (la ville est concernée par un PPRI), sa présence constitue également un atout indéniable, contribuant au cadre bucolique de la cité. <p>Aujourd'hui toutes les berges ne sont pas accessibles (notamment en raison de propriétés privées bordant les canaux) et lorsqu'elles le sont, elles ne sont pas forcément valorisées. L'enjeu est ici de retourner la ville vers son cours d'eau et de remettre l'eau au cœur de la ville en mettant en place un aménagement dédié.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de cet itinéraire « bis » un nouveau parcours touristique → La liaison Familistère/Château ne serait plus un parcours linéaire mais constituerait une boucle qui pourrait alors devenir un véritable parcours touristique avec un scénario à imaginer et à travailler: installation d'une signalétique avec supports historiques, refabrication d'éléments historiques (moulin sur le square des Minimés par exemple), développement d'un tourisme narratif autour des figures fortes de la Ville (Duc de Guise, Camille Desmoulins, Jean-Baptiste André Godin)... <p>Tout cela dans l'objectif de favoriser le déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'habitant qui se déplace à pied ou à vélo dans sa ville - du touriste ou du visiteur qui, à pied ou à vélo, souhaite rejoindre le Familistère au Château ou à l'office de tourisme. - du randonneur qui fait un parcours sur l'axe vert et traverse la Ville - du cycliste qui effectue le trajet de l'eurovéloroute
Localisation	Périmètre de l'ORT
Partenaires	CAUE / ADUS / CEREMA / ADICA
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude ADUS : 20 000€ Travaux : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude : 20 000.00€
Calendrier	Etudes : 2023 Démarrage des travaux 1 ^{er} semestre 2024



Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
---	------------------

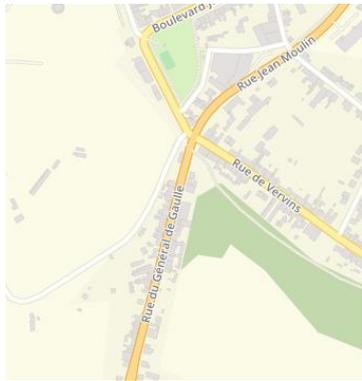
FICHE ACTION N°4.1

RECONVERSION D'UNE FRICHE EN PARKING PAYSAGER AVEC CREATION D'UNE PASSERELLE POUR AMELIORER L'ACCESSIBILITE ET LES CONNEXIONS AU SEIN DU BOURG

Orientation stratégique	Améliorer l'accessibilité et favoriser les modes de circulation doux au sein du bourg
Intitulé de l'action	Reconversion d'une friche en parking paysager avec création d'une passerelle pour améliorer l'accessibilité et les connexions au sein du bourg
Action n°	4-2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Le site située 198 boulevard Pequereau à Guise a accueilli par le passé les activités industrielles de Gaz de France en constituant l'emprise d'une usine à gaz jusqu'en 1955 puis d'une station propane jusque dans les années 1990. Ce site qui appartient à ENGIE n'est donc plus en activité aujourd'hui est constitue une friche située à proximité du centre-bourg, sur un itinéraire « bis » à mi-chemin entre le Familistère et le Château.</p> <p>Depuis 2019, ENGIE a lancé une étude sur leur patrimoine immobilier afin d'étudier les possibilités de reconversion et les différentes techniques de réhabilitation légère permettant le changement d'usage. En effet, ce site présente deux contraintes : il est pollué et il est situé en zone rouge du PPRI, limitant ainsi les possibilités de reconversion. La pré-étude menée par ENGIE a conclu qu'une mise à disposition des parcelles de terrain était possible.</p> <p>La Ville souhaiterait profiter de ce site idéalement situé pour y implanter un nouveau parking paysager qui permettrait à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en semaine, de pouvoir proposer des places de stationnement supplémentaires pour les écoles situées rue André Godin (une école publique, une école privée et un collège privé), cette rue étant particulièrement embouteillée aux heures d'entrée et de sortie d'écoles. Une passerelle piétonne serait ainsi créée et installée entre ce nouveau parking et l'impasse Delorme, permettant aux élèves et parents d'élèves de rejoindre la rue Andrée Godin par un cheminement plus doux et plus sécurisé. - le week-end et pendant les vacances scolaires, <ul style="list-style-type: none"> ➔ d'accueillir les visiteurs du parc de loisirs et de détente en projet à proximité immédiate ➔ d'accueillir les visiteurs et touristes du Familistère, toujours plus

	<p>nombreux, en anticipant le projet de développement de ce site touristiques qui nécessitera, sur le long terme, plus de places de stationnement</p> <p>Pour répondre à ces objectifs et tout en respectant le règlement du PPRI, le site sera entièrement paysager et proposer des places de stationnement pour bus et camping-car, ainsi que des bornes de recharge pour voitures électriques.</p> <p>Plus globalement et notamment grâce à la passerelle, ce nouvel aménagement permettra de meilleures connexions au sein du bourg et un meilleur accès aux différents sites et équipements de la ville.</p> <p>Les travaux estimés à 493 122.40€ comprennent la démolition, la voirie, l'assainissement, l'installation des équipements, les réseaux divers, la signalétique et l'aménagement des espaces verts</p>
Localisation	<p>Boulevard Péquereau – Guise</p> 
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude de faisabilité : 2.800 € HT</p> <p>Coût prévisionnel des travaux : 493.122,40 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A définir</p> <p><i>Etat d'obtention des financements :</i></p>
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir

FICHE ACTION N°4.3
REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE RUE DU GENERAL DE GAULLE

Orientation stratégique	Améliorer l'accessibilité et favoriser les modes de circulation doux au sein du bourg
Intitulé de l'action	Requalification de l'entrée de ville rue du Général de Gaulle
Action n°	4-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>En entrant dans la commune par l'Ouest (axe Saint-Quentin), la RD 1029 prend le nom de rue du Général de Gaulle et plonge jusqu'au carrefour du pont de fer, au pied du château fort ; ce carrefour permet soit d'entrer dans la ville, soit de la contourner pour se diriger sur l'axe Valenciennes, La Capelle/Hirson ou Vervins.</p> <p>Cet axe, très minéral et vieillissant, en laisse présager en rien aux visiteurs de passage les beautés de la ville et donne au contraire une image triste et sans relief de la commune. Il est par ailleurs très fréquenté par les véhicules lourds (semi-remorques, véhicules agricoles), le trafic de manière général y est intense. Cette rue en forte pente, en droite ligne d'une départementale est accidentogène car exposée aux excès de vitesse, voire aux grands excès de vitesse.</p> <p>Au carrefour avec la rue de Vervins, cette rue est également l'endroit où débouche l'axe vert en provenance d'Hirson. En plus des piétons, cet axe vert est également très fréquenté par des cyclistes puisqu'il correspond au tracé de l'Eurovéloroute n°3, aussi appelé la « Scandibérique ».</p> <p>Il est donc essentiel de réaménager cette rue et ce carrefour pour rendre cette entrée de ville plus attractive, plus esthétique, plus sécurisée ainsi que pour permettre une meilleure cohabitation et mixité des différents usages de mobilité (piétons, vélos et voitures).</p>
Localisation	<p>Rue du Général de Gaulle – GUISE</p> 
Partenaires	A définir

Dépenses prévisionnel/définitif	126.500 € de frais d'études 1.550.000 € de travaux d'aménagement
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Réalisation des travaux en 2025 et 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir

FICHE ACTION N°4.4

ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET DU SCHEMA DIRECTEUR VELO A L'ECHELLE DU PAYS DE THIERACHE

Orientation stratégique	Améliorer l'accessibilité et favoriser les modes de circulation doux au sein du bourg
Intitulé de l'action	Elaboration du plan de mobilité simplifié et du schéma directeur vélo à l'échelle du Pays de Thiérache
Action n°	4-4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	PETR Pays de Thiérache
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Depuis la modification de ses statuts le 04 février 2022, le PETR du Pays de Thiérache est devenu autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au niveau local. Afin d'accompagner cette récente prise de compétence, le Pays de Thiérache souhaite élaborer un Plan de Mobilité Simplifié intégrant un schéma directeur vélo. En construisant ce document de planification au niveau de la Thiérache, le territoire pourra, à partir d'un diagnostic précis des besoins et sur la base d'identification d'enjeux et d'objectifs partagés, se doter d'une stratégie locale de développement de la mobilité. L'inscription de ce plan dans la démarche de développement territorial de la Thiérache est nécessaire pour coordonner les actions et les expérimentations réalisées sur la mobilité.</p> <p>En se dotant d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur Vélo, le PETR compte répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une offre de services de déplacement diversifiée pour répondre à la variété des besoins des habitants de la Thiérache afin de leur permettre l'accès à la formation et à l'emploi d'une part, mais également aux soins, aux services publics et à la culture.- Améliorer et Optimiser l'efficacité des déplacements afin d'offrir à tous les habitants de meilleures conditions de déplacement sur le territoire. Un intérêt important sera porté sur les mobilités scolaires.- Soutenir le développement de l'écomobilité en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, afin de diminuer les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre. L'étude permettra notamment de mieux connaître et d'augmenter le parc de véhicules électriques sur le territoire. Un autre enjeu est de promouvoir le covoiturage, et ainsi réduire l'autosolisme, réduisant ainsi le nombre de véhicules circulant, et donc les différentes pollutions engendrées par la voiture (polluant atmosphérique, pollutions sonores, etc...).

	<p>Enfin, permettre la création d'un "système-vélo" sur le territoire, intégrant la mise en place de services, l'apprentissage du vélo, les aménagements etc... afin d'augmenter la part modale du vélo dans les modes de déplacement en Thiérache.</p> <p>Cette démarche s'inscrira par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du SCOT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la Thiérache.</p>
Localisation	Ensemble du territoire du PETER du Pays de Thiérache
Partenaires	<p>ADEME : Financier, Technique</p> <p>CEREMA : Suivi Technique</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>46 075.00 € HT</p> <p>55 290.00 € TTC</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>50% ADEME via l'AMI TENMOD 2021</p> <p>50% PETER du Pays de Thiérache</p>
Calendrier	<p>Lancement : Mai 2022</p> <p>Rendu final : Avril 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir avec le bureau d'étude

FICHE ACTION N°5.1
VALORISATION D'UN ESPACE NATUREL EN PARC DE LOISIRS ET DE
DETENTE

Orientation stratégique	Contribuer au développement d'une ville durable et solidaire
Intitulé de l'action	Valorisation d'un espace naturel en parc de loisirs et de détente
Action n°	5-1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>« Ville à la campagne », Guise dispose d'un écrin de verdure en plein centre-bourg qui mérite toute notre attention de part son positionnement stratégique et son potentiel d'exploitation. La Ville est en effet en cours d'acquisition de près de 38.000 m² de terrain appartenant à la Société GODIN située rue André Godin, non loin du Pavillon Cambrai (édifice rattaché au Familistère). Ces parcelles, situées en zone rouge du PPRI et représentant une superficie d'environ 38 691 m², se répartissent aujourd'hui en 3 zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une zone dédiée à la randonnée située dans le prolongement de l'axe vert, que la Ville souhaite aménager en véritable voie cyclable - une zone dédiée aux jardins familiaux, activité que la Ville souhaite renforcer voire développer - une zone aujourd'hui délaissée, constituant un espace naturel non entretenu mais néanmoins très intéressant d'un point de vue environnemental. C'est cette zone en particulier, développée sur près de 14.000 m², que la Ville souhaite valoriser en proposant un nouveau lieu de détente et de loisirs pour les habitants et les visiteurs tout en préservant la biodiversité du site. <p>Dans une étude des orientations touristiques stratégiques pour le Pays de Thiérache menée par Aisne Tourisme en 2017, un gros manque d'activités de loisirs pour un public familial sur le territoire avait été identifié et n'a pas été comblé depuis.</p> <p>L'emprise foncière que s'apprête à acquérir la Ville se révèle être une réelle opportunité pour le développement d'un parc de loisirs et de détente, permettant ainsi de répondre à la demande tout en renforçant la Ville en tant que pôle touristique attractif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle est stratégiquement située près d'un accès de l'axe vert, à proximité immédiate du Familistère et sur le chemin entre ce dernier et le Château/centre-bourg. Elle pourrait donc à la fois profiter des flux déjà présents sur le secteur mais aussi venir les accroître. <p>Le parc toucherait un public large, allant des visiteurs du Familistère qui</p>

	Financement pour les travaux d'aménagement : à définir
Calendrier	Acquisition immobilière (terrains) : septembre 2022 Etude de programmation : lancement en septembre 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du parc / Préservation des espèces

FICHE ACTION N°5.2
MISE EN PLACE D'ATELIERS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT URBAIN À L'ATTENTION DES SCOLAIRES

Orientation stratégique	Contribuer au développement d'une ville durable et solidaire
Intitulé de l'action	Mise en place d'ateliers d'éducation à l'environnement urbain à l'attention des scolaires
Action n°	5-2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » pour lequel la Ville de Guise a été retenue, l'aspect de la participation des citoyens et de la concertation est un enjeu important. L'association VivaCités Hauts-de-France, spécialisée dans l'éducation à l'environnement urbain depuis plus de 20 ans, postule que chacun a une expérience propre de son milieu, un regard particulier sur celui-ci et une capacité d'analyse qui ne demandent qu'à être stimulés. Dans cet esprit, elle favorise donc des approches participatives et des démarches impliquant les citoyens de tout âge pour faire émerger des regards croisés.</p> <p>Dans la suite de la balade urbaine et de l'atelier de cartographie participative organisés le 16 octobre 2021 qui ont permis une première sensibilisation des publics à l'éducation à l'environnement urbain, l'association VivaCités Hauts-de-France a proposé de poursuivre la démarche avec un format d'atelier à l'attention du public scolaire : « Parcourons, représentons, présentons notre territoire ». Ces ateliers permettront aux jeunes d'avoir une compréhension de la ville de Guise et de ses dimensions (dans le temps et dans l'espace), comme de leur implication dans celle-ci, et donc de favoriser l'expression de leur citoyenneté.</p> <p>Ces ateliers, animés par l'association VivaCités Hauts-de-France et organisés sur l'année scolaire 2022-2023, seront à destination de toutes les classes de CM1 et CM2 de la Ville.</p> <p>Il est proposé que les ateliers avec les enfants se décomposent de la façon suivante :</p> <p>- Une séquence <u>d'introduction au sujet et à la cartographie</u> (1 module fait par l'enseignant dans le cadre de son programme) pour s'interroger sur ce qui fait la ville selon chacune, en mettant en tension un vocabulaire spécifique aux enjeux du territoire (empreinte historique et développement socio-économique prospectif de la ville en lien au</p>

	<p>Familistère) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une séquence de <u>préfiguration</u> (1 module) d'un parcours spécifique issu de l'observation territoriale a priori comme des constats et interrogations déterminés en amont ; - Une séquence de <u>parcours</u> (1 module) autour des écoles et dans le centre-ville avec polaroids permettrait d'aborder le patrimoine (au sens large du terme) et mesurer le lien avec le présent puis le futur : "ce que je ressens et ce que je vois aussi de l'histoire de l'évolution de la ville - ce qui me pose question sur mon environnement urbain". On se projette, on questionne la ville, on fait le lien passé / présent / futur. Les photos prises en instantané permettent de fixer ce lien. - Une séquence de <u>représentation</u> (1 module) en salle à travers la réalisation d'une cartographie subjective. Cet outil d'approche sensible et participatif, réalisé par les élèves, permet une appropriation croisée de leur secteur et du centre, au-delà de la "connaissance" qu'ils en ont. - Une séquence de <u>présentation</u> (2 demi-journées distinctes en commun) "<i>Je peux maintenant présenter, parler de mon territoire</i>". La notion de citoyenneté émerge, ainsi que la conscience d'appartenance. On peut se projeter et s'inclure dans l'évolution du territoire en connaissance des enjeux et dynamiques qui l'animent.
Partenaires	Association VivaCités Hauts-de-France / Ecole Godin / Ecole du Centre Ecole Schweitzer / Ecole Jeanne d'Arc / Association ARCHE
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement 17.500 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville de Guise : 12.500 € Association VivaCités Hauts-de-France : 5.000 €
Calendrier	Prototypage des ateliers et réunions d'informations avec les écoles : avril à juin 2022 Tenue des ateliers et développement du projet : année scolaire 2022-2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de classes et d'élèves impliquées dans la démarche

FICHE ACTION N°5.3

ETUDE SUR LA VALORISATION DES BIO-DECHETS POUR LA CCTSO

Orientation stratégique	Contribuer au développement d'une ville durable et solidaire
Intitulé de l'action	Etude sur la valorisation des bio-déchets
Action n°	5-3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTSO
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise souhaite expérimenter la collecte séparée des biodéchets sur son territoire en points d'apport volontaire.</p> <p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissante Verte (LTECV) d'août 2015 impose en effet aux collectivités de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires pour l'ensemble de la population avant 2025. Depuis, la législation s'est renforcée, notamment avec la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que nous devons préparer dès maintenant.</p> <p>Créée au 1^{er} janvier 2017, la CCTSO compte environ 17 000 habitants pour 36 communes, et a fait le choix historique de collecter les ordures ménagères et le tri-sélectif sur son périmètre en régie. Ce fonctionnement permet en effet une maîtrise des coûts, et une adaptabilité importante du service aux attentes de la population.</p> <p>Aujourd'hui, la communauté de communes a choisi d'anticiper cette échéance du 31 décembre 2023 afin d'apporter un nouveau service aux usagers et de valoriser la totalité de ses déchets alimentaires organiques.</p> <p>Durant plus d'un an, elle souhaite expérimenter la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire sur une zone test de son territoire. Pour cela, la commission environnement du 10 février 2022 a fait le choix d'engager une étude préalable, afin de mettre en place ce projet dès 2022.</p> <p>Cette étude doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir la zone d'expérimentation ; - Réussir la mise en œuvre des équipements testés auprès de la population ; - Évaluer la performance du système de collecte des biodéchets ; - Analyser les résultats de la campagne de caractérisations des biodéchets ; - Réaliser une enquête de satisfaction auprès des ménages de la zone test ; - Établir un bilan de fin d'opération. <p>Avec cette évaluation « grandeur nature » d'un nouveau service de</p>

	<p>collecte des biodéchets, qui sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire français d'ici 2025, la CCTSO souhaite acquérir un savoir-faire opérationnel à la pointe en matière de collecte et traitement des biodéchets, et proposer un système adapté aux spécificités de son territoire.</p> <p>Les usagers seront également sensibilisés à la valorisation des biodéchets directement à la source, notamment en renforçant le déploiement de l'utilisation des composteurs domestiques.</p> <p>Les enjeux pour la communauté de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire baisser la quantité de déchets sur le territoire : baisse des ordures ménagères résiduelles à travers le tri à la source des biodéchets ; - En conséquence faire baisser les coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles ; - Proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour des gros producteurs tels que les cantines scolaires ; - Développer une dynamique d'actions de prévention des déchets, innovante sur le territoire, en incluant la gestion d'une démarche participative à destination de la population.
Localisation	Ensemble du territoire de la CCTSO
Partenaires	Société « UpCycle », spécialiste dans la mise en place de solutions innovantes d'apports volontaire. Le rôle de ce partenaire serait dans un premier temps d'accompagner la collectivité par une véritable étude de terrain, avant déploiement de l'expérimentation.
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement Frais d'étude : 12.000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	80% FNADT
Calendrier	Engagement de l'étude en septembre 2022, pour une durée de 6 mois.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Selon étude

FICHE ACTION N°5.4

ENCOURAGER LA LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS A TRAVERS L'OPERATION « ZERO PHTALATES »

Orientation stratégique	Contribuer au développement d'une ville durable et solidaire
Intitulé de l'action	Encourager la lutte contre les perturbateurs endocriniens à travers l'opération « Zéro phtalates »
Action n°	5-4
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Guise
Description de l'action et objectifs poursuivis	<p>Le Réseau Environnement Santé (RES) généraliste en santé environnementale, agréé par le Ministère de la Santé, a pour objectif de mettre la santé environnementale au cœur des politiques publiques. Afin de mobiliser la société civile, le RES a initié la Charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » par laquelle une quinzaine de villes et territoires déjà signataires (tels que Grande Synthe ou Douai) se sont d'ores et déjà engagées à œuvrer pour réduire l'exposition de la population à ces polluants (phtalates, bisphénols polybromés, perfluorés, alkylphénols...).</p> <p>Cette charte fait valoir certains engagements des collectivités à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) sur leur territoire, en impliquant les acteurs désireux de s'impliquer dans ces dispositions ; - Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant, à terme, l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens ; - Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics ; - Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques sur l'enjeu des perturbateurs endocriniens ; <p>La Ville de Guise n'a pas attendu cette charte pour mettre en œuvre certains de ces engagements mais en s'inscrivant dans cette démarche collective, elle rappelle que la santé de chacune et surtout celle de nos enfants est l'affaire de tous.</p> <p>La Ville a donc signé cette charte le 07/11/2019.</p> <p>Dans la continuité de cet engagement, la Ville de Guise souhaite montrer qu'il est possible de réduire l'exposition de la population aux</p>

	<p>phtalates et plus largement aux perturbateurs endocriniens.</p> <p>Elle souhaite donc mener une opération « Zéro phtalates » pour rendre visible la pollution invisible des perturbateurs endocriniens par le prélèvement et l'analyse de cheveux des acteurs locaux de la ville (élus, professionnels de santé, agents territoriaux, corps enseignants, parents d'élèves...)</p> <p>D'un côté, il s'agit de promouvoir des gestes simples pour limiter l'exposition individuelle (choix des cosmétiques, de l'alimentation, aération et nettoyage fréquent des lieux de vie, etc.). D'un autre, il s'agit d'inciter les acteurs locaux à agir et à se mobiliser.</p>
Partenaires	CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Fonctionnement 50 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention de 50.000 euros de la CAF
Calendrier	Conférence de présentation et 1 ^{er} dépistage : juin 2022 2 nd dépistage : automne 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes comprises dans l'échantillon de dépistage

FICHE ACTION N°5.5

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DU PETR

Orientation stratégique	Contribuer au développement d'une ville durable et solidaire
Intitulé de l'action	Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour la transition écologique à l'échelle du PETR
Action n°	5-6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	PETR Pays de Thiérache
Description de l'action et objectifs poursuivis	FICHE A BATIR EN LIEN AVEC LE PETR PAYS DE THIERACHE
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

